
3 2044 004 475 166

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

HISTOIRE
DE L'ANCIENNE ACADÉMIE RÉFORMÉE
DE SEDAN.

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE,

ET PUBLIQUEMENT SOUTENUE

Le Lundi 22 Juin 1846, à 5 heures du soir,

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

CHARLES PEYRAN,

de Sedan (Ardennes),

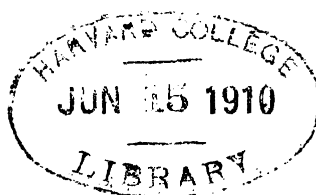
Bachelier ès lettres.

La soutenance aura lieu à l'Académie.

STRASBOURG,

IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1846.


HARVARD COLLEGE
JUN 15 1910
LIBRARY

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

M. Bruch, Doyen de la Faculté.

MM. Bruch,		
Richard,		
Fritz,	}	Professeurs de la Faculté.
Jung,		
Reuss,		
Schmidt,		

M. Richard, Président de la soutenance.

MM. Richard,		
Jung,	}	Examinateurs.
Reuss,		

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières au candidat.

HISTOIRE

DE L'ANCIENNE ACADÉMIE RÉFORMÉE

DE SEDAN.

L'académie de Sedan ne dura pas un siècle; cependant le nom de ses professeurs, le nombre de ses étudiants, l'éclat qu'elle a jeté et les services qu'elle a rendus, semblaient devoir la préserver de l'oubli dans lequel elle est tombée. Ses destinées sont intéressantes et son histoire ne ressemble à aucune autre. Avant que d'être organisée, elle est déjà célèbre; ce n'est pas la renommée des professeurs qui attire les étudiants, mais la foule des étudiants qui appelle les professeurs. A peine est-elle fondée, que les jeunes réformés de l'Allemagne, de la Pologne, de la Hollande, de la Suisse, de la France s'y donnent rendez-vous. La position de la ville, la sécurité dont on y jouit, la force des études, la libérale protection des princes, tout concourt à mettre cette institution au rang des plus florissantes de l'époque. Mais son éclat n'est que passager. Par suite d'événements politiques, Sedan est incorporé à la France, et aussitôt, au mépris de leurs promesses et des traités, les nouveaux maîtres de Sedan déclarent à son académie une guerre sourde et implacable. Décidés à écraser le protestantisme en France, ils comprennent qu'il faut d'abord renverser les universités qui en sont les principales

défenses, et pour atteindre ce but, tous les moyens sont bons. Néanmoins l'académie résiste à ces attaques persévérantes; le nombre de ses étudiants est encore considérable, les chaires ne restent jamais vacantes et elles sont dignement occupées. Enfin, lassé de sa duplicité même et de la résistance qu'il rencontre, Louis XIV, sous un prétexte frivole et maladroit, déclare l'académie de Sedan *éteinte et supprimée à jamais*, et pour couronner son œuvre, il en donne les dépouilles aux R. P. jésuites.

Cette histoire renferme, on le voit, des phases variées dont l'étude offre quelque intérêt. Toutefois nous ne nous le dissimulons pas, ce ne peut être qu'un intérêt de détail et tout isolé. Si nous avions pu étudier les autres académies réformées françaises, en examiner les enseignements, en saisir les tendances, alors notre sujet aurait pris d'autres proportions et une autre importance; de toutes ces histoires isolées nous aurions pu tirer une conclusion générale, suivre le développement de l'esprit protestant en France, sa lutte contre les obstacles qu'il rencontre hors de lui et dans son sein, ses revers et ses progrès. Notre plan est moins grandiose; nous n'avons étudié qu'une des manifestations de cet esprit, qu'un détail et non l'ensemble, et ne voulant pas jouer à la profondeur, nous n'avons pas cru pouvoir faire d'un fait une règle, ni généraliser d'après une seule observation.

Nous attendons; non pour nous, mais il nous semble qu'à une époque éclairée comme la nôtre, lorsque chaque ville, fouillant ses vieilles chroniques, ramène en triomphe à la lumière quelque gloire poudreuse qu'elle cherche à rajeunir et dont elle tire vanité, que les anciens siéges de

nos académies protestantes voudront aussi produire leurs titres et faire leurs preuves, et qu'il se trouvera dans chacun d'eux quelque esprit judicieux et éclairé pour nous en raconter l'histoire.

Car c'est chose déplorable que notre ignorance sur tout ce qui concerne notre ancienne histoire protestante. On ne la connaît ni ne l'étudie; et cependant elle est glorieuse, pleine de grands noms et de beaux souvenirs; et, selon nous, elle forme un des plus majestueux fleurons de ce splendide dix-septième siècle, si souvent et si superficiellement étudié.

En ce qui concerne la tâche que nous nous sommes imposée, les documents sont peu nombreux et peu complets; nous le savions avant de nous mettre à l'œuvre. Mais, loin de nous décourager, cette rareté des matériaux a été pour nous un stimulant actif. Nous nous sommes dit, qu'il est grandement temps de réunir ce que les années, la malveillance et l'incurie ont laissé subsister de nos vieilles archives; nous avons compris que la difficulté augmentera chaque jour, en sorte que ce qui n'est encore que long et pénible, deviendra bientôt impossible; nous avons enfin espéré que l'on nous tiendra compte de ces difficultés et qu'elles serviront en partie d'excuse à ce que notre travail présentera de défectueux et d'incomplet.

Nous divisons l'histoire de l'ancienne académie de Sedan en trois périodes:

Dans la première, qui n'a pas un point de départ bien déterminé, nous verrons la naissance de l'académie, ses premiers temps, ses progrès, jusqu'à son organisation complète en 1602.

Dans la seconde, nous étudierons l'histoire de l'académie depuis qu'elle est complétement et définitivement organisée jusqu'à la réunion de Sedan à la France, de 1602 à 1642.

Dans la troisième, qui s'étendra jusqu'à la suppression de la faculté, nous assisterons à la lutte qu'elle soutient contre le pouvoir qui veut sa ruine, et nous aurons à apprécier l'attaque et la défense, de 1642 à 1681.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Sedan est bâti sur la rive droite de la Meuse. Il occupe un étroit espace entre le fleuve au sud et une chaîne de rochers au nord; sur ces rochers s'élève le château qui servait d'habitation aux princes de Sedan. Cette forteresse, fondée en 1446 par Évrard III de La Marck, et que chaque prince a successivement augmentée, domine et menace la ville qu'elle tient sous ses pieds. Sedan sépare le duché de Luxembourg de la Champagne et de la France, et cette position nous explique en partie l'affluence dans ses murs des réformés allemands, français et hollandais.

Dans l'origine, Sedan n'était qu'un village, dépendance de l'abbaye de Mouzon, qui n'y établit des défenseurs ou avoués que vers le douzième siècle. Un de ces avoués, Guillaume V de Jausse, secoua le joug de ces moines opulents et légua en 1360 sa châtellenie à sa sœur Marie, qui la porta en dot à Hugues de Barbançon, seigneur de Bossu et par cette alliance de Sedan et de Balan. Mais le roi Charles V, ayant réuni Mouzon et ses dépendances au domaine de la couronne, réclama Sedan comme fief de

l'abbaye, et il en investit plus tard Guillaume de Braquemont, son chambellan, lui laissant la faculté de l'aliéner, pourvu que l'acquéreur reconnût le roi de France pour son suzerain et lui rendît hommage. Louis de Braquemont, fils et héritier de Guillaume, usa de cette permission et vendit en 1424 sa seigneurie à Évrard III de La Marck, comte d'Aremberg, qui avait épousé sa sœur.

La famille de La Marck, originaire de Westphalie, déjà ancienne et illustre lorsqu'elle prend possession de Sedan, offre, pendant plus d'un siècle et demi qu'elle y règne, un spectacle unique : celui d'une succession non interrompue de princes tous remarquables à quelque titre; celui-ci est un grand capitaine, celui-là un habile politique, un autre réunit ces deux gloires, et tous aiment leurs sujets et tous en sont aimés; en sorte que, sous cette première race, à une époque où l'autorité souveraine est sans frein et le peuple sans droit, on ne rencontre dans l'histoire de Sedan ni un seul tyran, ni une seule révolte. Un des caractères particuliers à cette famille, c'est la parfaite uniformité de vues qui en anime tous les membres. Évrard III achète un chétif village, ancienne dépendance de couvent, sans territoire et mal peuplé, et qui sépare deux puissants états; il est frappé de cette position, il comprend le parti que l'on en peut tirer, et il se met à l'œuvre. Et cette œuvre devient l'idée fixe de sa race; chaque seigneur emploie sa vie à la réaliser et la transmet à son héritier. Et c'est chose merveilleuse que d'en suivre le développement. Il faut voir avec quelle finesse ils saisissent toutes les occasions de reculer les limites de leur petit domaine, comme ils savent fermer les yeux et endormir la jalousie de leurs puissants

et soupçonneux voisins, quelle habileté ils déploient dans les achats et dans les échanges, comme ils savent à propos montrer et cacher leurs progrès, et avec quelle ténacité ils marchent à leur but. Et ils l'atteignent, car après un siècle de patients efforts et de travaux non interrompus, par une série de pas insensibles et de progrès inappréciables, le village est devenu une ville forte et importante, et la capitale d'une principauté indépendante.

L'indépendance de la souveraineté de Sedan ne fut solennellement reconnue que sous le règne de Robert IV. Ce prince, gouverneur de l'Artois et maréchal de France, épousa Françoise de Brézé, fille de Diane de Poitiers, et grâce à cette politique alliance, il obtint de Henri II les plus grands avantages et put laisser à Henri-Robert, son fils aîné et son successeur, un héritage important, qui comprenait, outre la principauté de Sedan, celle de Raucourt, dot de Françoise de Brézé, et le duché de Bouillon, reconquis sur l'évêque de Liége.

Le but était donc atteint; en lui-même et d'une manière absolue, le résultat n'est pas d'une haute importance. Qu'un état renfermant quelques milliers d'habitants et séparant, comme terrain neutre, deux grandes puissances toujours rivales et souvent en guerre, soit déclaré principauté souveraine, la situation en reste la même et l'indépendance n'en est que nominale, seulement il échange un protecteur puissant et intéressé à le secourir, contre un allié douteux et un ennemi certain. Mais comparé au point de départ, ce résultat n'en est pas moins admirable, et l'on se demande avec étonnement, ce qu'aurait pu faire, placée sur un plus vaste théâtre et disposant de plus

grandes ressources, l'héroïque famille qui a pu si promptement l'obtenir.

De tous les princes de sa race, Henri-Robert est celui qui porta le plus loin ses vues et ses espérances; mais tout en poursuivant l'idée de ses pères, il changea de moyens, et adopta pour la réaliser un système nouveau que lui fournissaient les circonstances et les fautes de ses voisins. Il ouvrit ses états aux réformés obligés de fuir leur patrie, et leur offrit à Sedan une franche hospitalité. La population de la ville augmenta aussitôt d'une manière considérable; de nombreuses familles françaises, devinant le sort qui menaçait les protestants et l'orage qui se formait, vinrent s'établir dans la principauté, et quand le danger fut passé, beaucoup ne quittèrent pas la ville qui les avait si généreusement accueillies.

Mais la position de Henri-Robert était fausse; il lui fallait ou cesser de protéger les ennemis de Rome, ou rompre avec elle; il choisit ce dernier parti. Ce ne fut pas néanmoins sans de longues hésitations; avant d'ouvrir aux réformés, qui fuyaient la France, les portes de Sedan, il avait soigneusement étudié la nouvelle religion, avait examiné les Écritures; mais après avoir reconnu de quel côté était la vérité, pour plusieurs raisons tout humaines, il ne proclama pas immédiatement le résultat de ses recherches, et cessa d'être catholique sans s'avouer protestant. Ce ne fut que plus tard, en 1558, lorsqu'il reconnut à quelles extrémités on voulait se porter en France contre les nouvelles doctrines, qu'il s'en déclara partisan et adopta solennellement la religion réformée. On a diversement apprécié cette détermination, et cela n'a rien qui doive nous étonner:

les conséquences en furent tellement heureuses qu'on la put croire intéressée. Mais cette opinion n'est guère soutenable : lorsque Henri-Robert embrassa le protestantisme, les lettres-patentes, qui érigeaient Sedan en principauté indépendante, n'étaient point encore expédiées, ainsi en droit comme de fait, Sedan était sous la dépendance de la France; en se déclarant réformé au moment même où Henri II portait contre le protestantisme les arrêts les plus sévères, Henri-Robert ne risquait-il pas d'encourir la disgrâce de ce monarque, et n'exposait-il pas bien plus qu'il ne pouvait gagner?

Cependant les conséquences de cette révolution religieuse furent inappréciables pour Sedan. Dès qu'elle fut connue, les réformés français, effrayés des édits rigoureux que Henri II faisait enregistrer contre eux, et sûrs de la réception qui les attendait chez un prince protestant, affluèrent à Sedan tellement que la ville se trouva trop petite pour les tous contenir, et que l'on fut obligé d'en élargir l'enceinte; de nouveaux quartiers s'élevèrent rapidement, et Balan fut réuni à Sedan.

L'élément protestant, que venaient renforcer ainsi tous ces illustres proscrits et que fortifiait d'ailleurs l'exemple, toujours contagieux, du souverain, ne tarda pas à dominer à Sedan. Le catholicisme y fut bientôt en notable minorité; cependant il comptait encore de nombreux partisans et d'illustres patronages. Françoise de Bourbon, qu'avait épousée Henri-Robert, s'était convertie au protestantisme en même temps que son époux; mais Françoise de Brézé, mère de ce prince, retirée dans la principauté de Raucourt, son douaire, gémissait sur ce qu'elle appelait l'apostasie de son

fils, et travaillait de tout son pouvoir à traverser ses projets et à maintenir les anciennes doctrines. Malgré cette opposition, que favorisait Henri II, la lutte ne fut pas longue, la réforme se glissa même à Raucourt; et lorsqu'à la mort de Françoise il fut réuni à Sedan, le nouveau culte y fut établi sans difficulté. Cependant les catholiques ne furent jamais persécutés à Sedan; ils jouirent des mêmes droits civils et politiques que les protestants, et purent toujours, sans être troublés, professer leur religion et célébrer leur culte, et même, lorsque le protestantisme règne à Sedan sans contestation, on voit pendant quelque temps les protestants mettre leur temple à la disposition des catholiques, tandis que l'on répare l'église de ces derniers. Les établissements d'instruction furent toujours mixtes, et les hautes dignités civiles et militaires ne devinrent jamais l'apanage exclusif de ceux qui partageaient les croyances du prince.

Mais en secouant les chaînes de Rome, Henri-Robert ne prétendait pas s'en forger de nouvelles; tout en témoignant au corps ecclésiastique une extrême déférence, tout en s'éclairant souvent de ses lumières et en lui accordant d'importantes attributions, il n'en fit pas un pouvoir rival de l'autorité civile, et se réserva la haute main sur les affaires ecclésiastiques. Nous nous rapprochons de notre sujet: ce fut surtout lors de l'attentat de la Saint-Barthélemy que le prince put reconnaître le service qu'il avait rendu à son petit État, en le détachant de l'ancien culte. Chaque jour on voyait arriver à Sedan quelque noble et ancienne famille, quelque illustre rénommée d'alors, et l'accueil grandiose que le prince faisait à toutes ces grandes in-

fortunes, les sympathies qu'elles rencontraient dans tous les cœurs, la proximité de la France et la force de la ville, tout faisait choisir Sedan comme une retraite agréable et sûre.

Henri-Robert, entouré de savants, entendant chaque soir dans les appartements du château, ouverts aux plus illustres de ses hôtes, discuter les graves questions sous l'influence desquelles le monde d'alors semblait se rajeunir; doué lui-même d'une grande largeur de vues et pénétré des principes protestants, Henri-Robert dut dès cette époque songer à fixer dans sa petite capitale ce monde d'élite qui y était venu attendre des jours plus sereins. Il résolut de faire de Sedan un des centres du protestantisme, en y fondant une école de théologie et en chargeant de l'enseignement quelques-uns des savants qui s'y étaient momentanément retirés. Nous ne pouvons donc admettre l'opinion émise par M. Louis Auzière, dans son Essai historique sur les facultés de théologie de Saumur et de Sedan : « Il nous a été impossible, dit-il, de trouver une indication « de l'époque précise où il eut l'idée (Henri de La Tour « d'Auvergne) d'établir cette faculté, mais ce fut probable- « ment vers 1580. » Quelque vague que soit le fait auquel M. Louis Auzière ait cru devoir assigner une date, l'hypothèse nous semble hasardée; car la famille de La Tour d'Auvergne était à cette époque complétement étrangère à Sedan; ce ne fut qu'en 1591, par le mariage de Charlotte, dernière descendante des La Marck avec Henri de La Tour d'Auvergne, que cette dernière maison devint maîtresse de la principauté. Nous laissons donc à Henri-Robert tout l'honneur d'avoir le premier conçu l'idée de faire de Sedan

le siége d'une académie réformée. Il est vrai que les événements politiques qui suivirent sa mort et dans lesquels Sedan joue un rôle actif, ont longtemps empêché la réalisation complète de ce plan; néanmoins, quoique Henri-Robert n'ait pas régulièrement organisé l'académie, il la fonda en réalité, puisqu'il institua une chaire d'hébreu en faveur de Trémellius, et qu'il engagea Mathieu de Béroalde à faire un cours d'histoire. Or, à cette époque, on s'attachait moins au nombre des professeurs qu'à leur savoir. Une seule chaire de théologie constituait une académie; aussi tenons-nous à constater ce fait, Henri-Robert de La Marck, et non Henri de La Tour d'Auvergne, posa les premières bases de l'académie de Sedan, à laquelle, cela est vrai, ce dernier donna en 1602 une organisation définitive et plus régulière, et comme Henri-Robert ne vécut que jusqu'en 1574, et qu'à sa mort, comme nous l'exposerons plus bas, la réalisation de son plan ait dû être différée pendant de longues années, la date de 1580, donnée par plusieurs auteurs comme l'année de la fondation de l'académie, n'a pas plus de valeur historique que celle de 1602, donnée par presque tous ceux qui n'admettent pas la première. S'il s'agissait d'une de ces institutions qui ont vécu des siècles, ou qui, traversant des époques de crises intellectuelles ou de bouleversements politiques, et modifiant leur esprit par suite de leur milieu, ont en réalité plusieurs points de départ et plusieurs dates de réorganisation, ce fait eût été moins important à rectifier; mais l'académie de Sedan est de courte durée, et son histoire offre peu de dates importantes, double raison pour bien préciser la première.

Ce fut donc en 1573 que Henri-Robert, je ne dis pas conçut le dessein, mais essaya d'établir à Sedan une académie réformée.

Trémellius, pour lequel il créa une chaire d'hébreu, était digne, par son grand savoir et sa réputation, de l'occuper le premier. Sa vie avait été fort aventureuse. Né à Ferrare, vers 1510, de parents juifs, et élevé dans leur religion, il se convertit d'abord au catholicisme; puis, convaincu par Vermigli, avec lequel il s'était étroitement lié, il embrassa la réforme. Rien dans cette marche toute naturelle ne justifie le reproche que lui ont fait les écrivains catholiques de manquer de convictions religieuses, pas plus que l'assertion d'une apostasie *in extremis.* Au contraire, chassé de sa patrie par sa conversion, il se réfugie, avec Vermigli, en Angleterre; puis, de retour sur le continent, il professe successivement à Hornbach et à Heidelberg. Il avait quitté depuis peu de temps cette académie, et n'avait fait à Metz qu'un court séjour, lorsqu'il vint à Sedan; il y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1580.

Quant à Matthieu de Béroalde, c'était une grande réputation de l'époque et un homme remarquable à plusieurs égards; aussi fut-il accueilli à Sedan avec une notable distinction. Il céda aux sollicitations pressantes qui lui furent faites, et consentit à y professer l'histoire, mais ce savant, aigri par les souvenirs récents des dangers auxquels il venait d'échapper, se laissant d'ailleurs emporter par son imagination courageuse, que ne réglait pas toujours la prudence, attaqua vivement dans ses leçons plusieurs rois de France, entre autres François I.er La position du prince était fort délicate; il sortit de ce pas difficile en faisant

cesser les cours de Beroalde, et cet homme distingué fut encore obligé de quitter un asile que son imprudence venait de lui fermer.

Nous n'avons aucunement le dessein de donner une biographie détaillée de tous les savants qui ont professé à Sedan; cette obligation retarderait notre marche et nous semble inutile. Disons seulement que Béroalde, né à Paris, était aussi un hébraïsant distingué, et que son courage n'était pas moins remarquable que son érudition. Il ne resta pas longtemps à Sedan, comme on vient de le voir, et se retira, je crois, à Genève, en quittant cette ville.

La mort de Henri-Robert vint arrêter pour quelque temps le développement de son œuvre. Cependant son successeur n'est pas un prince vulgaire : pieux, instruit et brave, c'est son zèle même pour la cause protestante qui l'empêche de continuer le projet de son père. Pendant sa longue minorité, Françoise de Bourbon, sa mère, gouverne l'État avec autant de prudence que de courage. Assez prévoyante pour comprendre la gravité des événements qui se préparent, et la part que Sedan doit y prendre, elle emploie tous les deniers de la principauté à augmenter les fortifications de la ville et à l'armer en guerre. Bientôt après la ligue se forme; les armées espagnoles ravagent le pays; deux fois elles viennent camper presque sous les murs de Sedan, et en se retirant, elles laissent les deux fois la peste. Puis, Guillaume-Robert devient majeur : jeune et brave, séduit par les qualités chevaleresques du roi de Navarre, croyant, d'ailleurs, défendre sa religion en s'attachant à ce prince, il se dévoue de tout cœur à sa cause. Sa vie n'est qu'un combat glorieux, mais dont l'issue n'est pas heureuse;

car, obligé de fuir, il va mourir misérablement à Genève, ayant atteint sa majorité depuis peu d'années.

Françoise de Bourbon était restée régente depuis la majorité de son fils, comme pendant son enfance, et sa haute sagesse avait empêché l'État de trop souffrir de l'humeur aventureuse de Guillaume-Robert. La guerre absorbant les revenus de la principauté, il était impossible à la régente d'en affecter même une faible partie à d'autres besoins, matériellement moins urgents. Cependant elle n'abandonne pas l'idée de Henri-Robert. Celui-ci avait fondé des chaires pour l'enseignement supérieur; sa veuve agit avec plus de prudence: voulant donner à ce haut enseignement des bases solides, elle mit tous ses soins à l'organisation du collége. L'année de la fondation du collége est antérieure à 1576, et comme il fut fondé par Françoise, et que Henri-Robert mourut en 1574, on peut conclure, presque avec certitude, qu'il fut institué en 1575. M. l'abbé Bouillot, dont le travail consciencieux a souvent facilité le nôtre, croit que ce fut par édit du 8 novembre 1576 que Françoise de Bourbon érigea en collége l'hôpital des douze apôtres. Nous avons sous les yeux le texte même de l'arrêt, et nous ne pouvons admettre cette opinion. Ce n'est pas l'acte de naissance du collége, mais une augmentation de revenus, le don qu'elle lui fait d'une grande partie des rentes de l'hôpital. Cependant le collége ne fut mis en pleine activité que trois ans après, et l'histoire politique de Sedan explique ce retard.

Ce fut le 16 mars 1579 que Françoise de Bourbon ouvrit définitivement cet établissement; mais il fallait, pour en guider la marche et pour lui donner de l'éclat, trouver

un homme qui réunît au savoir et au talent de grandes qualités morales, de l'énergie et de la prudence. Parmi les nombreux réfugiés, qui habitaient alors Sedan, il y en avait plusieurs dignes de ce poste de confiance. Louis Cappel et Toussaint Berchet surtout semblaient réunir les qualités requises. Le premier s'était, depuis quelques années, fixé à Sedan, et l'on avait pu appécier ses talents et sa moralité; car il exerçait la charge de pasteur. Mais la nature même de ses connaissances le rendait moins propre que son ami Toussaint Berchet à diriger un collége : celui-ci était vraiment l'homme que l'on cherchait, et il le prouva par les services qu'il rendit, sa modestie seule le fit hésiter; mais, vaincu par les prières de la princesse, de ses amis, de Cappel lui-même, il céda, et fut le premier principal du collége de Sedan.

Toussaint Berchet pouvait avoir quarante ans; il était très-versé dans la connaissance des langues anciennes, et possédait surtout parfaitement le grec, comme ses écrits le prouvent. Il joignait à un zèle très-actif un grand esprit d'ordre; aussi commença-t-il par tracer un plan d'études complet et progressif, et par s'adjoindre un certain nombre de savants pour le mettre à exécution. Lui-même, outre ses fonctions de principal, exerçait celles de premier régent et professait le grec; les régents des cinq autres classes recevaient des traitements proportionnés à l'importance de la classe qu'ils avaient à diriger. Françoise de Bourbon compléta ces études en fondant une chaire de philosophie, et comme nous l'avons dit, depuis Henri-Robert il en existait une de théologie. Louis Cappel y fut appelé; car Trémellius, qui vivait encore, avait cessé de professer depuis plusieurs années.

Louis Cappel est le premier théologien de cette illustre famille, qui est celle, dit de Vaux, qui a écrit le plus grand nombre de volumes de tout le monde chrétien, et qui a fourni aux académies de Sedan et de Saumur quelques-uns de leurs professeurs les plus distingués. Il était né à Paris en 1534, et après avoir enseigné la théologie à Leyde, plusieurs fois était venu se réfugier à Sedan avant de s'y fixer, puis accepta la place de pasteur, et enfin celle de professeur. Il assista, en 1581, au synode national tenu à La Rochelle, comme député de la province de Champagne, et au synode, tenu à Nîmes l'année suivante, on le chargea d'examiner plusieurs ouvrages écrits contre quelques points de la discipline alors admise, et d'y répondre, s'il y avait lieu. Ses opinions sont rigoureusement celles de Calvin, comme l'étaient, du reste, celles de toute l'Église de Sedan, qui entretenait avec Genève de fréquents rapports. Cappel a même laissé des commentaires sur le catéchisme de Calvin.

Le collége ne fut pas d'abord aussi fréquenté qu'on pourrait le croire; les cours étaient suivis par un petit nombre d'auditeurs, qu'attirait surtout la curiosité; et ce ne fut que lorsque l'on eut vu à l'œuvre ces nouveaux professeurs, et que l'on eut pu suffisamment apprécier les heureux résultats du plan d'études qu'ils suivaient, que leur renommée s'étendit et que l'on vint en foule à leurs leçons.

Pendant vingt-six ans que Berchet fut à la tête du collége, son zèle ne se démentit pas un instant; sans cesse occupé de l'avancement intellectuel, moral et religieux de ses jeunes disciples, il n'était pas seulement leur professeur, il était encore leur ami : ses rapports avec eux étaient fréquents et intimes; il leur expliquait, dans des réunions

particulières, les points que, dans ses leçons, il n'avait pu suffisamment développer. Ce fut lui qui, pour stimuler leur zèle et récompenser leurs efforts, établit à Sedan l'usage des prix académiques, qui s'est conservé tant qu'a vécu l'université.

Mais le collége était pauvre: les revenus qui lui avaient été abandonnés par Françoise de Bourbon étaient à peine suffisants pour son entretien, au moins ne lui permettaient-ils pas de prendre un développement proportionné à son importance; car les études étaient gratuites. Les princes le soutenaient sans doute; mais Françoise de Bourbon, comprenant qu'un pareil établissement ne doit pas se contenter de ces ressources précaires qu'un caprice peut lui ravir, voulut contribuer à lui assurer une existence indépendante. Elle lui laissa par testament une somme de 1200 livres. Malheureusement, lorsque cette princesse mourut, l'argent manquait aux La Marck, et il leur manqua longtemps, car jamais ce legs ne fut entièrement payé: il est vrai qu'on ne l'oublia pas, et que nous le retrouvons mentionné dans plusieurs arrêts d'ordre faits des biens de la maison de La Marck, en particulier dans ceux du 8 janvier 1611, du 7 septembre 1619, du 31 juillet 1638. Enfin, et seulement en 1668, comme la maison de Nemours devait depuis bien des années aux La Marck une somme de 36,000 livres, elle abandonna aux plus anciens créanciers de cette dernière famille 30,000 livres, sur lesquelles 300 furent remises à l'académie pour le legs dont nous venons de parler.

Pendant que, grâce aux soins de Berchet, de Cappel et de leurs collègues, le collége commençait à prendre une réelle

importance, et même à attirer dans la ville beaucoup d'étudiants étrangers, de graves événements politiques s'accomplissaient à Sedan. Guillaume-Robert, comme nous l'avons vu, était mort à Genève fort jeune et sans enfants; ce fut donc à sa sœur qu'il laissa sa principauté. Charlotte de La Marck, âgée de quatorze ans à peine, gouverna son petit État avec une sagesse supérieure à son âge, et qu'elle ne démentit pas, lorsque, cédant aux vœux de son peuple, elle dut, cinq ans après son avénement, faire un choix parmi les nombreux seigneurs qui briguaient l'honneur de son alliance. Ce fut à Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, qu'elle accorda sa main en 1591.

Nous n'avons pas à étudier les conséquences politiques de ce changement de dynastie, mais seulement quelle fut la conduite de ces nouveaux souverains vis-à-vis de l'institution qui nous occupe.

Quels étaient les résultats acquis?

Le collège était fondé et très-fréquenté; il existait une chaire de théologie et une autre de philosophie. — Trémellius et Louis Cappel avaient successivement occupé la première, qui était probablement vacante depuis la mort de Cappel, arrivée en 1586. — Peut-être allons-nous trop loin en avançant ce fait; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a toujours été impossible de placer un nom entre Cappel et Tilénus, mais peut-être n'est-ce qu'une lacune dans les sources. Ce qui nous porte encore à croire que l'on ne donna pas immédiatement de successeur à Cappel, c'est que Henri de La Tour était engagé dans des entreprises qui lui laissaient peu le loisir de s'occuper de sa principauté.

D'ailleurs Sedan avait cessé d'offrir aux réformés un asile tranquille et sûr. Pendant les premières années du règne de ce prince, le collège se vit abandonné par presque tous les étrangers qui en suivaient les cours. Mais cette crise dura peu. Les troubles de la France cessèrent, et Henri de La Tour, jouissant auprès de Henri IV d'une grande faveur, aimé de ses nouveaux sujets, ferme et fin jusqu'à la ruse, travailla et réussit à faire renaître la sécurité et à rétablir le calme dans sa principauté. Depuis lors et jusqu'à la réunion, Sedan redevint comme un port ouvert à toutes les infortunes, et la paix n'y fut plus troublée.

Cependant nous ne voyons pas que l'avénement de Henri de La Tour ait d'abord exercé aucune influence directe sur l'académie. Rétablir le calme, c'était bien travailler pour elle, et ce service était sans doute le plus utile à lui rendre, comme le prouva la nouvelle affluence des étudiants étrangers; mais il ne s'en occupa pas autrement. On ne peut point du reste lui faire un reproche de cette négligence; l'histoire politique du temps, dans laquelle ce prince joue un rôle glorieux, explique sa conduite; et d'ailleurs à peine fut-il de retour à Sedan, que Charlotte de La Marck mourut, et ces préoccupations domestiques retardèrent encore l'organisation définitive de l'académie.

Mais Toussaint Berchet était infatigable; fort estimé du prince, il se servit de son influence pour le décider à reprendre les anciens projets de Henri-Robert, et ses efforts furent heureux. Henri appela plusieurs savants distingués, qui vinrent se fixer et ouvrir des cours à Sedan.

Le premier qui répondit à l'appel du prince fut, en 1599, Jacques Cappel, neveu de l'ancien compagnon

d'œuvre de Berchet. Il avait étudié à Sedan, sous la direction de son oncle, sans doute, et y avait été reçu au ministère. Cappel, connu aussi sous le nom de Du Tilloy, fut immédiatement investi des fonctions pastorales et chargé d'enseigner la théologie et l'hébreu, ce qu'il fit jusqu'en 1623.

L'année suivante, l'académie reçut un nouveau lustre par l'arrivée de Daniel Tilénus, né à Goldberg en Silésie (1563), et auquel le prince accorda immédiatement une seconde chaire de théologie. En même temps le grec était enseigné avec éclat par un helléniste célèbre, Didier Hérauld, dont nous parlerons plus bas, et peut-être que la chaire de philosophie était occupée par le fils de Toussaint Berchet, Pierre Berchet, qui professait à Sedan à la même époque.

Il nous paraît donc de toute évidence que la fondation de l'académie ne date pas de 1602, puisqu'avant cette année nous trouvons en même temps deux chaires de théologie, une d'hébreu, une de grec, une de philosophie, et de plus un collège parfaitement organisé, à la tête duquel est Toussaint Berchet. D'ailleurs le synode national, tenu à Gergeau en 1601, décide que l'on donnera chaque année 500 livres à l'académie de Sedan, qui est fort commode aux églises voisines. Celui de Gap, tenu en 1603, *considérant de quelle importance est l'université de Sedan, les grands services qu'elle a rendus et qu'elle rend continuellement à une grande partie de nos Églises, etc.* De plus, si nous en croyons Moreri, qui n'est pas à la vérité une autorité infaillible, Jacques Cappel avait étudié et reçu le titre de ministre à l'académie de Sedan. Enfin, et ceci nous paraît sans réplique, le consistoire, dans sa séance

du 1.er juin 1600, décide que les étudiants en théologie feront la prière avant le sermon. Je pense que ces preuves suffisent pour renverser l'opinion soutenue par différents auteurs, que l'académie ne date que de 1602.

Ce qui distingue nettement cette première période de la suivante, c'est l'influence directe qu'exerce le gouvernement sur l'académie. C'est le prince qui appelle les professeurs, qui fonde les chaires, qui fixe les traitements. Aussi, pour faire l'histoire de cette première période, avons-nous été obligé de nous occuper beaucoup de politique, tandis que dans la période que nous allons parcourir, le prince exerçant une influence beaucoup moins directe sur l'académie, les événements politiques nous occuperont considérablement moins.

DEUXIÈME PÉRIODE.

1602 — 1642.

Ce fut en 1602 que parurent les arrêts du prince de Sedan, organisant définitivement l'académie. Nous ne les avons pu retrouver, mais la découverte d'autres documents rend cette lacune moins importante que l'on ne pourrait le craindre.

Jusqu'à cette époque le principal du collége avait été en quelque sorte le chef des études. Mais Henri donna la direction de l'académie au conseil des modérateurs. Ce n'était pas une institution nouvelle, puisque le consistoire adresse au prince le 15 août 1598 une requête pour le

prier d'adjoindre deux anciens aux modérateurs, *afin d'avoir meilleure connaissance des deniers ecclésiastiques.* Mais ce conseil n'était sans doute chargé à cette époque que de l'emploi des revenus ecclésiastiques. Henri étendit fort ses attributions. Il fut toujours chargé de la comptabilité; mais il eut de plus à surveiller la direction et le plan des études, les progrès et les mœurs des étudiants. Il accordait les bourses, les secours extraordinaires, les gratifications aux professeurs; il nommait aux chaires vacantes, désignait les maîtres d'école, fixait leurs traitements, etc. L'autorité de ce conseil s'étendait aussi sur les catholiques; il nommait les curés, recevait leurs serments, les censurait et les soldait.

Le conseil des modérateurs ne se composait pas en totalité, ni même en majorité, de professeurs. Le prince nommait un certain nombre de personnages, laïques et étrangers à l'enseignement, pour en faire partie. Nous pensons que le nombre de ces derniers a varié, mais qu'il a été longtemps fixé à cinq; chacun de ces cinq conseillers recevait 60 livres *pour l'administration et conduite de l'académie.* Les professeurs, membres du conseil, étaient d'abord fort peu nombreux; mais ils le devinrent davantage par suite des efforts de l'académie, qui travailla sans cesse à faire dominer dans le conseil l'élément qui la représentait.

L'analogie entre la constitution de ce corps et celle des consistoires est frappante, et peut-être n'est-on pas encore parvenu à en imaginer une plus judicieuse et plus libérale.

Ce conseil avait pour président le recteur de l'académie, nommé par lui, et pour secrétaire-trésorier le receveur et

payeur des deniers ecclésiastiques, désigné par le prince. Le recteur de l'académie pouvait être pris dans toutes les facultés; ses fonctions, pour lesquelles il ne recevait aucun traitement, ne duraient qu'une année; mais il était immédiatement rééligible; ce qui fut fait plusieurs fois.

Par la nature de ses attributions, le conseil des modérateurs devait avoir de nombreux points de contact avec le consistoire, et ces deux corps, fort jaloux de leur autorité, et puissants tous les deux, ne vécurent pas toujours en parfaite harmonie. Le consistoire exerçait sur les mœurs une surveillance sévère, et censurait pour peu de chose. Plusieurs fois des étudiants en appelèrent au conseil des modérateurs, chargé spécialement de les surveiller, et le prince fut même obligé d'intervenir pour réconcilier ces deux corps. Ils furent aussi en conflit pour des affaires d'intérêt. Ce ne fut que dans les premiers temps que cette jalousie de pouvoir éclata. Plus tard ils vécurent en paix, se renfermant chacun dans sa sphère d'autorité.

Nous avons employé tout à l'heure le mot de *facultés*. Il ne faut pas en conclure que l'académie de Sedan ait été régulièrement divisée en cinq facultés, comme pourrait l'être une université moderne : la chaire de droit ne fut fondée que plus tard, comme nous le verrons, et il n'y en eut jamais qu'une; les autres chaires, soit pour les lettres, soit pour les sciences, n'étaient qu'une sorte de préparation à l'enseignement de la théologie. Tous les étudiants, cependant, ne se destinaient pas au saint ministère. Il y avait une nombreuse catégorie d'élèves, *les académistes des exercices*, qui ne suivaient que les cours de mathématiques, de philosophie, de physique et de droit,

dans laquelle se trouvaient beaucoup d'étudiants catholiques, et sur laquelle le conseil des modérateurs n'avait aucune autorité. Les étudiants en théologie portaient le nom de proposants jusqu'à la consécration; ils suivaient les cours pendant un laps de temps plus ou moins long, suivant leurs moyens et leurs travaux; mais la durée régulière des études de théologie était de trois années. Durant leurs études, les proposants soutenaient un certain nombre de thèses, devant et contre les professeurs. Nous reviendrons sur ce sujet.

Les synodes se sont occupés des étudiants avec un soin souvent minutieux; mais, quoique l'académie de Sedan ait été comprise au nombre des académies françaises, au synode de La Rochelle (1607), quoique son Église se soit régulièrement fait représenter dans ces assemblées, qu'elle ait été jointe d'abord à la province de l'Isle-de-France et Picardie au synode de Saumur (1596), et ensuite au colloque de Champagne et au synode provincial de l'Isle-de-France au synode de Gap (1603), cependant tous ces règlements des synodes nationaux touchant les académies, n'ont pas été en vigueur à Sedan. Cette principauté avait ses colloques particuliers, et ses synodes, comme nous le prouvent les anciens registres du consistoire, dans lesquels ont été conservés les procès-verbaux de plus de vingt de ces assemblées, et comme le prouve encore le refus d'incorporation fait aux Églises du Béarn, au deuxième synode de Charenton (1631), fondé sur ce que les différents peuvent être terminés par des synodes convoqués dans le pays même, comme cela se pratique à Metz et à Sedan. Il est probable que le prince ne laissait pas exécuter dans ses

États tous les arrêts des synodes; d'ailleurs, nous voyons dans les décisions du premier synode de Charenton (1623) une série de règlements qui n'ont jamais été observés à Sedan.

On ne consacrait un étudiant par l'imposition des mains qu'après lui avoir fait subir un examen, destiné plus à juger la doctrine que la science. A cette occasion les professeurs se réunissaient aux pasteurs et aux anciens, et après l'examen le candidat devait signer l'engagement formel de prêcher la pure doctrine et de maintenir la discipline admise, dans l'église qui lui serait confiée.

Le conseil des modérateurs avait, avons-nous dit, le maniement des deniers ecclésiastiques. Les fonds dont il disposait provenaient de différentes sources : d'abord la ville payait une rente annuelle et fort ancienne de 949 livres; plus, chaque ville ou village de la principauté versait tous les ans une somme, appelée dîme, et proportionnée à ses revenus, entre les mains du receveur ecclésiastique. En additionnant les taxes de ces vingt-quatre localités, nous trouvons 11,875 livres. Il faut ajouter à cela la location de vingt-trois pièces de terre, d'une faible valeur, puisque le total de ces locations monte à peine à 400 livres; enfin, quelques charges en nature, quelques immeubles presque sans valeur; la ressource très-éventuelle des legs testamentaires complète ce faible budget, qui ne dépasse guère 13,000 livres. L'académie possédait encore les bâtiments dans lesquels se donnaient les cours, le collége, etc.; mais ces immeubles ne pouvaient rien rapporter, quoique la valeur en fut assez considérable.

Il fallait avec cela rétribuer quatre pasteurs, tous les

professeurs, sept régents, les maîtres d'école, les fonctionnaires subalternes de l'académie, les modérateurs non professeurs; donner des bourses aux étudiants, distribuer des prix, des gratifications, etc. Il est évident que la chose était impossible; aussi l'académie n'aurait pas pu subsister sans les secours des protestants de France; mais ces secours ne lui manquèrent point. Le synode de Gergeau, en 1601, est le premier qui lui soit venu en aide; il lui vota un don de 1500 livres. Le synode de Gap, tenu en 1603, porte ce subside à 2400 livres; celui de La Rochelle, en 1607, quoique fort mécontent de la négligence apportée par Sedan dans la reddition de ses comptes, et tout en menaçant, accorde le même secours, qui est réduit à 1500 livres au synode de Saint-Maixent (1609); savoir : 700 livres pour un professeur en théologie; 400 livres pour un professeur en hébreu, et 400 livres pour un professeur en grec. Puis, le roi de France ayant augmenté de 48,000 livres la somme qu'il accordait annuellement aux protestants, porta, par brevet spécial, la part de l'Académie de Sedan à 4000 livres, qui furent régulièrement payées par les synodes de Privas (1612), de Tonneins (1614), de Vitré (1617), d'Alais (1620), de Charenton (1623), de Castres (1626).

Cette libéralité, toute politique, cessa avec les circonstances qui la rendaient utile : c'était une manière adroite de s'attacher le prince de Sedan; car l'intérêt des protestants touchait fort peu la cour, qui continua ce subside, énorme pour l'époque, alors même que l'argent manquait aux réformés de France; mais, dès que Richelieu commença sa croisade contre la noblesse, il supprima entièrement ce secours, et depuis le deuxième synode, tenu à

Charenton en 1631, l'académie de Sedan fut abandonnée à ses seules ressources.

Comme l'Église de Sedan avait été réunie aux Églises de France, qu'elle comptait quatre pasteurs, et que la somme accordée aux protestants était, déduction faite des fonds destinés aux académies, répartie également entre tous les pasteurs, elle recevait en outre, pour chacun d'eux, 157 livres 7 sous 4 deniers, c'est-à-dire, 629 livres 9 sous 4 deniers, et après l'augmentation accordée en 1612, la part de chaque pasteur, si nos calculs sont exacts, fut portée à 204 livres 9 deniers; ce qui donna pour les quatre parts de Sedan 816 livres 3 sous.

L'homme le plus marquant du commencement de cette seconde période est, sans contredit, Daniel Tilénus. Très-versé dans la connaissance des langues anciennes, écrivant le latin avec plus d'élégance et de correction que les théologiens de son époque, logicien serré, spirituel, incisif, mais esprit passionné, mobile à l'excès et sans principes bien arrêtés, Tilénus a exercé, durant plusieurs années, une autorité presque souveraine à Sedan. L'académie le craignait et l'admirait; le consistoire le priait souvent de *mettre la plume à la main* pour rédiger quelque mémoire ou combattre un ouvrage jugé dangereux : c'était presque toujours lui qui faisait subir devant ce corps les examens sur la morale et la doctrine aux jeunes gens qui voulaient se faire consacrer. Le prince avait pour lui la plus grande estime; il lui avait confié l'éducation de ses fils, et l'adjoignit plusieurs fois aux colloques en qualité de commissaire-député. Tilénus sut profiter de sa position pour imposer à Sedan ses croyances du moment, et il exerça sur le

développement des tendances de l'académie une influence fâcheuse : il était alors calviniste rigide, comme son collègue Jacques Cappel, et soutenu par ce dernier, il combattit de tout son pouvoir, et finit par écraser l'élément libéral qui s'était glissé dans l'académie, et auquel lui-même s'est rallié plus tard et trop tard.

Ce parti de l'opposition représenté par plusieurs hommes de grand talent, ne contribuait pas peu à attirer à Sedan beaucoup d'étudiants étrangers, Hollandais surtout, qui partageaient les mêmes doctrines. A sa tête était Didier Hérauld, dont nous avons déjà dit quelques mots. Hérauld professait le grec; mais ses connaissances en jurisprudence et en théologie lui donnaient une autorité qui déplaisait à Tilénus. Leurs principes d'ailleurs étaient opposés : Hérauld avait adopté les doctrines d'Arminius, et Tilénus était gomariste d'autant plus zélé, qu'il ne devait pas l'être longtemps. Hérauld était soutenu par un autre professeur, dont nous n'avons rien dit encore, et qui joua dans ces querelles un rôle important. Samuel Néran était né à Dordrecht vers 1580; il avait étudié à Amsterdam d'abord, puis à Sedan, sous Tilénus, qui avait su l'apprécier et qui contribua fort à lui faire donner, en 1605, lorsque mourut Toussaint Berchet, la chaire de rhétorique, devenue vacante. La profondeur et la variété de ses connaissances, la finesse de son esprit et son caractère le firent nommer, en 1606, principal du collège; et enfin, en 1608, il fut encore chargé de professer le grec. La bonne harmonie ne régna pas longtemps entre Tilénus et Néran. Celui-ci se lia intimement avec Hérauld, adopta comme lui les doctrines arminiennes et afficha des principes de large tolérance qui blessèrent son

ancien maître. La lutte s'engagea avec une extrême vivacité de part et d'autre. Hérauld maniait la plume avec une rare facilité, il écrivit; Néran possédait à un haut dégré le don de la parole: il attaqua Tilénus dans des disputes publiques, et celui-ci, forcé de faire face à deux adversaires si redoutables, accablé par la logique pressante de Hérauld, réduit au silence par la parole puissante de Néran, mais soutenu par la majorité de ses collègues, par le consistoire et par le prince, abusa de sa position avec si peu de générosité, abreuva ses adversaires de tant d'amertume et de dégoût, que ceux-ci, lassés de ces persécutions sourdes et incessantes, abandonnèrent, en 1611, les chaires qu'ils occupaient, et se retirèrent, l'un à Paris, l'autre en Hollande. Hérauld devint avocat au parlement et acquit une grande réputation. Il laissa un fils, qui était né pendant son séjour à Sedan, qui y fit ses études, qui soutint, en 1622, contre Rambourg des thèses sur l'image de Dieu dans l'homme, et en 1623, contre Du Moulin, des thèses de *obedientia et potestate*, et qui fut depuis pasteur en France.

Quant à Néran, il se retira d'abord en Hollande, puis, chassé par le synode de Dordrecht, il se réfugia en Allemagne, plus tard il revint encore une fois professer dans sa patrie, et mourut à Amersfort en 1642. Il était resté dix ans à Sedan, étudiant ou professeur. On a de lui des poésies assez faibles et quelques lettres polémiques.

Depuis lors, et jusqu'à sa suppression, l'académie demeura rigoureusement orthodoxe, comme nous en verrons des preuves plus tard, en sorte que Tilénus fut la première victime de l'esprit qu'il avait contribué à y introduire.

Pendant ces débats il était arrivé à Sedan plusieurs

personnages distingués qui avaient été nommés professeurs, mais qui ne prirent aucune part à la lutte que nous venons de raconter.

En 1602, le célèbre Caméron, qui depuis adopta quelques opinions arminiennes, avait été chargé de professer la philosophie. Le duc de Bouillon l'avait appelé de Bergerac, où il enseignait les langues anciennes avec grand succès; mais il ne resta que peu de temps à Sedan, environ deux ans. Ce fut son compatriote, l'Écossais Arthur Jonston, qui lui succéda. Jonston avait eu un développement précoce : il était encore fort jeune lorsqu'il vint, avec d'autres Écossais que nous retrouverons plus bas, chercher fortune à Sedan. Son espoir n'est point trompé; car à peine est-il arrivé, qu'on le nomme régent de la troisième classe; mais il est trop au-dessus de son emploi pour le garder longtemps. L'année suivante (1604), le départ de Caméron laissant vacante la chaire de philosophie, il est chargé, par le conseil des modérateurs, de professer la logique et la métaphysique (cette chaire fut dédoublée plus tard), et on lui donne à conduire la deuxième classe du collège. Tous ces travaux ne l'empêchaient pas de cultiver la poésie, et avec succès (car Jonston est un des meilleurs poëtes latins de son époque), ni d'étudier la physique; il fit même dans cette dernière science de si rapides progrès, qu'en 1610 la profession lui en fut confiée par le conseil des modérateurs. Jonston avait toujours eu un penchant très-prononcé pour les sciences : il avait pris à l'université de Padoue le grade de docteur en médecine, et pendant son séjour à Sedan, il en fut un des médecins distingués. Ces connaissances variées, son caractère liant et facile le

firent aimer de tous ses collègues. Dans la querelle qui divisa l'académie, il resta neutre, laissa partir Hérauld et Néran; mais, plus tard, il quitta la ville en même temps que Tilénus, avec lequel il était aussi étroitement lié. Ce fut lui qui fit subir en 1619 à Colvin l'examen de physique, à la suite duquel celui-ci le remplaça dans cette chaire. Il mourut en Angleterre en 1641, laissant plusieurs ouvrages de poésie et quelques thèses de philosophie.

Lorsqu'il arriva à Sedan, il était accompagné d'un autre Écossais, Gauthier Donaldson, avec lequel il fut toujours tendrement uni et que les modérateurs accueillirent aussi avec empressement. Sa fortune fut brillante et rapide. Donaldson est un des plus savants professeurs de cette période qui compte tant d'hommes distingués. Il s'était occupé de théologie, de philologie et de philosophie; mais c'était la physique qui était la branche favorite de ses études; aussi créa-t-on pour lui une chaire de physique, qu'il occupa jusqu'au départ de Samuel Néran. A cette époque le conseil des modérateurs le nomma principal du collége. Il remplit cette charge importante avec une grande distinction, non pendant onze ans, comme le croit M. l'abbé Bouillot, puisqu'il n'est nommé qu'en 1611, que Cappel lui succède, et que, en 1624, Jean Brazy remplace Cappel, mais pendant huit ou neuf années. Comme nous l'avons dit, ce fut Jonston qui le remplaça dans la chaire de physique.

Dès les premières années de cette période, en 1605, Henri de La Tour avait aussi fondé une chaire de jurisprudence pour un homme qu'il appréciait fort et qui était digne de son estime. Augustin Caillet, né à Épernay, avait été appelé à Sedan par le prince et nommé membre du

conseil des modérateurs : c'était un jurisconsulte de talent et de grand savoir, qui donna un grand relief à l'académie. Cette création d'une chaire de Droit était une innovation, et l'exemple donné par Henri de La Tour ne fut suivi dans aucune académie : le synode de Saint-Maixent déclare même, en 1609, qu'il n'entend pas que les fonds votés par lui servent à l'entretien de ce professeur ; mais on ne tint aucun compte de cet avis, l'argent accordé par le synode était remis au conseil des modérateurs et réuni aux autres revenus ecclésiastiques; et ce fut avec ces revenus que l'on paya toujours les appointements des professeurs de jurisprudence. Ainsi, et c'est un fait à constater, la chaire de jurisprudence était une des chaires de la faculté de théologie, et il est permis de croire que ce professeur enseignait spécialement le Droit ecclésiastique. D'ailleurs, les modérateurs tenaient fort à cette branche des études, et tant que dura l'académie, même lorsque l'argent lui manqua, le Droit fut enseigné dans la faculté.

Caillet, comme Hérauld et Jonston, était membre du consistoire; il fut plusieurs fois recteur de l'académie, et employé, dans diverses circonstances délicates, comme intermédiaire entre l'Église et le prince. Plusieurs des ouvrages qu'il a laissés traitent de matières théologiques.

Nous devons encore mentionner un Écossais, André Melvin, qui professait le grec vers la même époque, mais qui ne resta pas longtemps à Sedan.

Après le départ de Néran et de Didier Hérauld, l'académie, durant quelques années, jouit d'un profond repos, qui fut encore troublé par le bouillant Tilénus. Cette fois ce n'est plus à des novateurs qu'il s'attaque, mais à un des

plus zélés orthodoxes de l'époque, à Pierre Du Moulin, qui devait bientôt le venir remplacer. Il paraît que dans une conférence tenue à Paris, Du Moulin avait employé, en parlant des effets de l'union hypostatique, quelques expressions qui blessèrent l'orthodoxie de Tilénus. Nous avons essayé de trouver quelque différence dans les doctrines de ces deux célèbres théologiens, mais cela nous a été impossible; elles nous ont paru tout à fait identiques. Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas l'avis de Tilénus, qui accusa aussitôt Du Moulin de nestorianisme, d'eutychianisme, etc. Du Moulin riposta, et tout en se défendant, il accusa pareillement son adversaire d'hérésie. C'est une chose curieuse que le bruit que fit alors cette discussion. Le roi de la Grande-Bretagne, le duc de Bouillon, l'électeur palatin, l'académie de Genève, prirent part à cette querelle qu'ils disaient vouloir apaiser. Elle fut portée devant le synode de Tonneins, qui reçut l'inventaire de Tilénus et la confession de Du Moulin, et qui, n'osant trop choisir, les déclara tous les deux parfaitement orthodoxes, et chargea le sieur Duplessis de les réconcilier. Duplessis était lié avec ces deux antagonistes, comme on peut le voir dans sa correspondance; il parvint à rétablir la paix et à faire supprimer tous les ouvrages écrits sur cette question.

Ce demi-triomphe fut le dernier de Tilénus; mécontent de n'avoir pas entièrement réussi, vu de mauvais œil par les Églises dont il avait troublé la paix, commençant d'ailleurs à se rallier à ce qu'il avait si longtemps combattu, il modifia ses opinions sur le salut, sur le libre arbitre, sur la grâce, se brouilla avec l'académie et quitta

Sedan au commencement de 1619, puisqu'il assiste encore à un synode tenu dans cette ville le 22 décembre 1618. Plus tard il se déclara franchement Arminien et écrivit en faveur de ces doctrines, avec sa violence habituelle, aigrie encore par les circonstances dans lesquelles il se trouvait.

L'ouvrage principal de Tilénus est sans contredit sa *Syntagma*, qui est une véritable dogmatique chrétienne, ou plutôt calviniste, divisée comme pourrait l'être de nos jours un traité complet sur ces matières, et dans laquelle il passe en revue tous les dogmes chrétiens. Cet ouvrage a été publié à Sedan, en 1611, par Jannon, un des plus célèbres imprimeurs du dix-septième siècle, et qu'avait appelé Henri de La Tour. Jannon était imprimeur de l'académie; en cette qualité il recevait chaque année 200 livres et une indemnité de 100 livres pour son logement; mais il était obligé d'imprimer gratuitement une feuille et demie par mois, à 50 exemplaires, et d'entretenir deux presses pour l'impression de l'hébreu, du grec, du latin et du français. Ses éditions sont d'une grande pureté, sur papier très-fort et en beaux caractères. Celles de Chayer, son successeur, ne les égalent pas.

Le synode de Dordrecht fut entièrement approuvé à Sedan, quoique ni l'Église, ni l'académie n'y aient été représentées. L'académie se montra même très-intolérante, et il se passa depuis 1619 une série de faits qui en font parfaitement connaître l'esprit. Nous ne citerons que les deux plus importants : le premier fut la réunion d'un synode dans lequel on cassa M. D'Or, un des pasteurs de Sedan, et qui exerçait ces fonctions depuis 1608, *sur la recognaissance qu'il aurait faite d'avoir embrassé certains*

points proscrits au synode de Dordrecht, et empruntés aux Arminiens et Remontrants. Défense lui fut faite d'exercer aucune fonction pastorale et de dogmatiser en quelque façon que ce soit, soit dans la ville de Sedan, soit dans la souveraineté, jusqu'à ce qu'il ait renoncé à... etc. Le second fait est encore plus caractéristique en ce qui concerne l'académie. Adam Stuart avait été nommé professeur de philosophie en remplacement de Jonston, mais il paraît qu'il adopta aussi quelques doctrines arminiennes, car il fut destitué par le conseil des modérateurs, en 1625, comme schismatique. Il en appela au consistoire prétendant n'avoir pas été jugé légalement : l'affaire fit du bruit et dura longtemps; Adam Stuart perdit patience; il insulta les modérateurs et le consistoire, puis se repentit, puis se retracta; bref, le 9 mai 1630, il fut excommunié, *comme schismatique, perturbateur de l'Église, rebelle au consistoire, oultrageux, endurcy et impénitent.* La sentence fut lue en chaire le dimanche 12 mai.

Après le départ de Tilénus, Jacques Cappel resta seul chargé d'enseigner la théologie; l'hébreu fut confié à Alexandre Colvin, qui fut de plus chargé de professer la physique. Colvin était Écossais; c'était, dit le collecteur des thèses de Sedan, un philosophe très-fin, un très-subtil disputeur, un précepteur méthodique, et un très-solide professeur. Les emplois qui lui furent confiés prouvent la vérité de cet éloge. Ce fut lui qui remplaça Adam Stuart, et nous le retrouverons plus tard occupant une chaire plus importante.

Déchargé de la profession de l'hébreu, Cappel accepta la place de principal du collège, en remplacement de

Donaldson. A cette charge était jointe la régence de la première classe ou aux rhétoriques. — Il fut bientôt soulagé par la nomination d'un second professeur en théologie. Le conseil des modérateurs choisit, pour remplacer Tilénus, un homme dont il avait pu apprécier les doctrines, le talent et la science, Abraham Rambourg, qui était né, qui avait étudié, qui exerçait le pastorat à Sedan : c'est avec Du Moulin, le meilleur prédicateur qu'ait eu l'Église de Sedan. On peut lire dans l'épître dédicatoire des thèses de Sedan un bel éloge de ce savant professeur, dont nous reparlerons dans la troisième période.

Ce fut dans les premiers jours de mai 1620 qu'il commença ses fonctions en soutenant sa thèse inaugurale. Il fut reçu docteur en même temps que professeur, et l'acte de cette double réception fut déposé aux archives du consistoire, signé de tous les pasteurs et de tous les professeurs. On peut supposer, en lisant les écrits et les thèses qui nous ont été conservés de Cappel et de Rambourg, que le premier s'occupait d'histoire ecclésiastique, d'exégèse et d'archéologie, tandis que le second traitait spécialement ce que l'on appelait alors les lieux communs théologiques, c'est-à-dire, la dogmatique. Quant à la polémique, chaque professeur la faisait à sa manière et autant qu'il le pouvait.

En 1623, l'académie perdit son protecteur, Henri de La Tour. Quel que soit le jugement que l'on porte sur la vie politique de ce prince, on ne peut méconnaître les services réels qu'il rendit au protestantisme, en organisant régulièrement une des plus célèbres académies réformées du dix-septième siècle. Il reconnaissait le mérite, savait l'apprécier et le récompenser; aussi mérita-t-il, ce qui n'est pas fré-

quent, le titre qui lui fut décerné de *protecteur des sciences et des lettres*.

Fréderic-Maurice, son fils aîné et son successeur, et frère de Turenne, avait été élevé par Tilénus. Comme il n'avait que dix-huit ans à la mort de son père, la régence fut confiée à Élisabeth de Nassau, seconde femme de son père. L'académie ne s'aperçut guère, sous la sage administration de cette princesse, de la perte qu'elle venait de faire, mais elle devait plus tard la cruellement sentir.

Peu de temps après la mort de Henri de La Tour, il se fit de nombreux changements dans le personnel de l'académie. En 1624, Jacques Cappel, qui professait depuis 1599, termina sa longue carrière. Ce savant nous a laissé beaucoup d'ouvrages, et la variété des sujets qu'il a traités prouve l'étendue de ses connaissances. Il était surtout parfaitement versé dans la connaissance de l'antiquité; les langues hébraïque, syriaque, arabe et chaldéenne lui étaient familières, et il possédait à fond l'histoire ecclésiastique. Son exégèse nous semble s'écarter un peu de la méthode grammaticale. Jacques Cappel était rigoureusement calviniste, et comme il y avait à Sedan un assez grand nombre d'étudiants hollandais, il attaquait fréquemment, soit dans ses leçons, soit dans des thèses soutenuès contre eux, les doctrines d'Arminius, qui ne peuvent être tolérées, selon lui, mais qui doivent être condamnées, comme l'ont fait avec grande justice les pères de Dordrecht.

La mort de Cappel laissait vacantes une place dans le conseil des modérateurs, celle de principal et de régent de rhétorique, enfin une chaire de théologie.

Ce fut Rambourg qui lui succéda parmi les modérateurs.

Sa réputation comme professeur le rendait digne d'entrer dans ce sénat, qu'il présida quatre fois en qualité de recteur. La charge de principal et de premier régent fut confiée à Jean Brazy, né en 1586, à Badonville en Lorraine, et qui avait été nommé pasteur à Sedan en 1621. Il recevait 200 livres comme principal, 200 livres comme premier régent, et depuis 1629 jusqu'en 1664, 100 livres pour la profession du grec. Le synode d'Alais avait défendu aux ministres d'enseigner la langue grecque, à moins qu'ils ne fussent déchargés du ministère, et comme nous ne trouvons plus, à cette époque, le nom de Brazy sur les registres du consistoire, il est probable qu'il s'était démis de ses fonctions pastorales; d'ailleurs, Du Moulin, déjà puissant à Sedan, n'aurait point sans doute toléré une pareille contravention aux décisions d'un synode qu'il avait présidé.

J. Cappel fut dignement remplacé dans la chaire de théologie par Samuel des Marêts, un des plus célèbres théologiens du dix-septième siècle, auquel Bayle a consacré un long article dans son Dictionnaire. Il était né à Oisemond en Picardie, avait étudié à Saumur et à Genève, et avait exercé son ministère à Laon avec zèle et quelque danger. Ce fut en 1624 qu'il fut appelé à Sedan pour remplacer Cappel dans sa double fonction de pasteur et de professeur en théologie. « Toutefois, dit Bayle, on le dispensa des fonctions de cette dernière charge, jusqu'à ce qu'il eut rappelé les idées de ses études scholastiques. » Il alla donc en Hollande prendre le grade de docteur en théologie, et n'entra en charge que le 24 novembre 1625. Il resta onze ans à Sedan, pasteur et professeur, et rem-

plissant ces deux places avec un égal succès. Ses prédications étaient fort goûtées, ses leçons fort suivies; il enseignait l'histoire sacrée, soutenait fréquemment des thèses théologiques et trouvait encore le temps de composer ces ouvrages qui l'ont mis au rang des premiers écrivains protestants. Il admettait le dogme de la prédestination absolue et ne s'est jamais écarté de la plus rigoureuse orthodoxie.

Ce fut à la même époque qu'un homme plus illustre encore, et qui joue dans l'histoire du protestantisme un rôle plus important, Pierre du Moulin[1] commença à professer la théologie. Tout le monde connaît les raisons qui le forcèrent à se réfugier à Sedan. Il y arriva en 1621, et immédiatement il fut nommé pasteur. Ce ne fut qu'un peu plus tard qu'on lui confia une chaire de théologie. Quoiqu'il ait d'abord tenté plusieurs démarches, pour obtenir la permission de rentrer en France, il s'attacha si bien à Sedan, qu'il ne songea plus à quitter cette ville lorsque la France lui fut rouverte. Peu de théologiens ont autant écrit que lui, et on peut dire, sans cependant prétendre comme De Vaux, qu'il écrivait le grec comme un athénien et le latin comme un contemporain de Cicéron, que peu de théologiens ont mieux écrit. Son style est clair, coulant, rapide et coloré. Ses arguments ne portent pas toujours et ses raisons sont parfois bien subtiles; mais il manie avec grande adresse le langage scholastique et enferme ses

---

1 Nous ne parlons pas de la vie de Du Moulin, parce que nous savons qu'une thèse doit être prochainement soutenue dans cette Faculté sur ce théologien distingué.

adversaires dans un labyrinthe de dilemmes et de syllogismes, dont il est difficile de sortir. D'une orthodoxie éprouvée, il a un tact parfait pour découvrir une hérésie et la combat à outrance; du reste, il manie mieux l'épée que le bouclier, et ce sont ses ouvrages polémiques qui de beaucoup nous semblent les meilleurs; heureusement que de beaucoup aussi ils sont les plus considérables. Du Moulin était encore célèbre comme prédicateur; il nous a laissé beaucoup de sermons prononcés soit à Sedan, soit à Paris. Ce n'est point sous ce rapport un modèle à imiter, mais à étudier peut-être; car jamais prédicateur n'a mis plus d'esprit dans un sermon, plus de finesse dans les idées, plus d'élégance dans le style; mais il ne sait pas toujours éviter l'exagération de ces qualités; il est parfois prétentieux, souvent affecté; il abuse des formes dialectiques, et l'on retrouve fréquemment le professeur sous la robe du prédicateur. Du Moulin exerça toujours une grande influence sur le consistoire et sur l'académie, dont il fut plusieurs fois recteur. De tous les professeurs il était le mieux rétribué, car il recevait 1500 livres, traitement énorme pour l'époque, savoir: 700 livres comme pasteur et 800 livres comme professeur, tandis que chacun de ses collègues ne touchait que 1000 livres pour sa double fonction.

Ses collègues en théologie étaient, comme nous l'avons dit, Rambourg et Des Marêts; mais à ces trois professeurs le conseil des modérateurs crut devoir bientôt en ajouter un quatrième, *et le VIII des Ides de décembre* 1628, Alexandre Colvin, chargé déjà de la physique, de la philosophie et de l'hébreu, ayant pris son grade de docteur

en théologie, fut chargé de professer cette science. Ce fut à cette occasion que Du Moulin prononça *l'Éloge de la théologie*, qui se trouve au commencement de ses thèses. Colvin, qui n'était pas pasteur, ne recevait que 800 livres.

Le premier professeur de droit, Caillet, mourut la même année que J. Cappel; il fut remplacé par Bordellius, qui occupa la chaire de jurisprudence jusqu'en 1630. Daubert lui succéda et professa 14 ans; il avait reçu d'avance une année de son traitement, montant à 600 livres, pour l'aider à prendre possession de sa place.

L'enseignement de la philosophie se complétait dans les mêmes proportions. Nous avons vu que Colvin en était chargé; en 1630 on lui adjoignit un collègue, Charles Déchamps, qui recevait 400 livres par an. Mais ce Déchamps n'occupa point longtemps cette chaire; en 1633 il fut remplacé par Claude Pithoys, né à Vitry, qui avait été minime et même supérieur d'un couvent, et qui avait abjuré à Sedan le 22 avril 1632. Il avait été un prédicateur de renom; il devint un avocat célèbre, et ses talents le firent juger digne d'occuper la chaire de philosophie; il professa fort longtemps, et nous le retrouverons dans la troisième période : il touchait 400 livres par an, et un supplément de 100 livres en qualité de bibliothécaire.

Enfin, en 1640 on nomma un troisième professeur en philosophie, Abraham Duran, né à Sedan, où il exerçait la médecine avec grande réputation; il enseigna la philosophie jusqu'en septembre 1653, époque de sa mort. Son traitement était aussi de 400 livres. Jusqu'à la fin de cette période il n'y a plus aucun changement dans le personnel des professeurs.

On voit qu'il avait fallu peu d'années à l'académie de Sedan pour prendre rang parmi les plus florissantes de l'époque; nous pouvons même dire qu'aucune de nos facultés protestantes ne comptait alors autant de chaires, ni ne pouvait s'enorgueillir de posséder un aussi grand nombre d'hommes célèbres. Aussi les étudiants étaient fort nombreux à Sedan, et il est sorti de cette faculté plusieurs de nos plus illustres théologiens : Drelincourt, Basnage, Jurieu, Le Vasseur, etc. La présence de beaucoup d'étudiants hollandais, polonais ou catholiques convertis, contribua sans doute à donner à l'enseignement la tendance polémique que nous avons déjà remarquée. — Outre les cours publics, les étudiants avaient chez quelques-uns de leurs professeurs des réunions particulières, dans lesquelles on leur expliquait et développait quelque point particulier, de polémique surtout : c'est ainsi que Du Moulin dicta à plusieurs étudiants un petit écrit contre Amiraud et Tétard. Parfois aussi des pasteurs faisaient des leçons de théologie, que les étudiants devaient suivre. Tous les ans il y avait des examens, et entre ces examens les proposants étaient obligés de soutenir publiquement des thèses contre un professeur. Le sujet pouvait être choisi par eux, quelquefois cependant il était imposé. Les étudiants avaient aussi entre eux des sortes de conférences, dans lesquelles les uns attaquaient, les autres défendaient quelque point de philosophie ou de théologie. Comme nous l'avons déjà dit, les étudiants en théologie faisaient les prières publiques, et par une autre décision, prise par le consistoire en mars 1605, deux proposants devaient assister aux séances du consistoire. On augmenta dans la suite ce nombre; d'ail-

leurs comme on ne nommait que les étudiants avancés dans leurs études, beaucoup pouvaient profiter de cette faveur.

Les étudiants distingués et trop pauvres pour subvenir à tous leurs besoins, recevaient des pensions prises sur les revenus ecclésiastiques; ces bourses étaient ordinairement de 200 livres. Le Vasseur, qui fut plus tard professeur, jouit de cette faveur durant plusieurs années.

Les événements politiques recommencent à exercer sur les destinées de l'académie une grande influence, et cette fois tout à fait déplorable. Fréderic-Maurice, dans l'intimité duquel vivait Des Marêts son aumônier, et qui semblait rempli des meilleures dispositions à l'égard de la religion, s'éprit, dans une de ses campagnes, de la fille du comte de Berghes, gouverneur de la Frise, et l'épousa malgré les remontrances de sa mère et le mécontentement de son peuple. Cette nouvelle princesse était catholique et fort attachée à sa religion; aussi ce mariage, qui fut conclu en 1634, inquiéta-t-il beaucoup tous les sujets protestants de Fréderic-Maurice, tandis que les catholiques en témoignèrent une grande joie, que le conseil des modérateurs réprima du reste fort sévèrement. Bayle prétend qu'en épousant Éléonore de Berghes, Fréderic-Maurice s'était engagé à l'abjuration. Nous ne le pouvons croire, car au commencement de septembre 1634, le prince ayant fait assembler extraordinairement le consistoire « lui déclare le « marrissement qu'il avait en son cœur de s'être marié en « la religion romaine, et la sincère repentance qu'il avait « de son péché; promettant de se comporter désormais de « sorte que sa vie serait en bon exemple et en édification

« à l'Église de Dieu, à l'avancement et affermissement de « laquelle il a promis et protesté devant Dieu et la com« pagnie de travailler de tout son pouvoir, et donner bon « ordre tant qu'il lui sera possible, à ce que ce mariage ne « porte aucun préjudice ni diminution à l'Église que Dieu « a recueillie en son État, non-seulement durant sa vie, « mais aussi après son décès, s'est recommandé aux prières « des pasteurs et anciens, et qu'il plaise à Dieu lui pardon« ner son péché.

« Sur cela, la prière s'étant faite, la compagnie lui a « déclaré que, de la protestation qu'il faisait de sa repen« tance et de sa promesse d'avoir en singulière recomman« dation l'Église que Dieu lui a commise, acte en serait « dressé aux livres du consistoire, pour servir d'assurance « et de consolation à l'Église attristée et de mémoire à la « postérité; à quoi il consentit volontairement.

Signé Du Moulin. »

Cette pièce très-curieuse, que nous avons entre les mains, prouve que Fréderic-Maurice n'avait pas, en se mariant, l'intention d'abjurer; mais, d'un caractère faible, entièrement dominé par sa jeune épouse, il s'est laissé entraîner, convaincre peut-être; car il soumettait souvent à Des Marêts des objections, des doutes, sur quelque point de doctrine. Enfin, deux ans après la cérémonie dont nous venons de donner le procès-verbal, il se déclara catholique.

L'académie n'eut pas immédiatement à souffrir de ce changement de religion. Dans un édit promulgué le 10 septembre 1638, le prince promit de ne rien enlever aux attri-

butions du conseil des modérateurs; de ne pas diminuer les revenus de l'Église; de permettre, comme par le passé, la convocation des synodes et colloques, etc. Cependant il attira à Sedan un régiment de capucins, qu'il y établit définitivement vers 1640, et ôta, cela était juste, aux modérateurs la direction de tout ce qui regardait le culte catholique. Il s'engagea, comme on le pense bien, une polémique très-ardente entre les professeurs de la faculté et les capucins; polémique qui n'eut d'autre conséquence que d'aigrir davantage les deux partis.

Le premier résultat de l'abjuration du prince fut la retraite de Samuel des Marêts. Ce savant et zélé professeur, qui avait joui sous le dernier règne d'une grande faveur, et dont le fils aîné avait été présenté au baptême par Élisabeth de Nassau elle-même, s'était attiré l'inimitié de la jeune duchesse, en cherchant d'abord à dissuader Fréderic-Maurice de cette alliance, et plus tard, à le retenir dans la religion réformée. Aussi, depuis le mariage du prince, sa position était devenue tellement pénible, qu'il fut obligé d'en sortir, et qu'en 1636 il accepta la vocation que lui adressa l'Église de Bois-le-Duc. L'année suivante, il fut nommé professeur en théologie à l'école fort célèbre alors de cette ville; puis il passa à l'université de Groningue, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1673. La liste des ouvrages de Des Marêts est fort considérable : elle se trouve à la fin de sa *Synopsis theologica*. Il voulait donner une édition complète de ses œuvres en quatre volumes in-folio; mais il mourut avant d'avoir pu réaliser ce projet. Ce fut à Sedan qu'il publia ses premiers ouvrages.

Des Marêts ne fut pas immédiatement remplacé. La

gravité des événements politiques, l'inquiétude qu'ils faisaient naître et l'incertitude de l'avenir, devaient empêcher le conseil des modérateurs de songer à nommer de nouveaux professeurs.

Les circonstances étaient effrayantes, en effet. Fredéric-Maurice venait de s'unir au comte de Soissons, et par là de se mettre en guerre avec la France. Vainqueur à la célèbre bataille de la Marfée (à trois kilomètres de Sedan), il traite avec le roi, et lui fait accepter ses conditions; mais il a le malheur de se lier avec Cinq-Mars; il se laisse séduire par la perspective brillante que lui fait entrevoir ce dangereux ami; il prend une part active à sa conspiration; traite avec les Espagnols, et promet de leur livrer Sedan comme place de sûreté; aussi, dès que le complot est découvert, Fréderic-Maurice est arrêté; on lui fait son procès; il abandonne et trahit lâchement ses complices, et pour éviter leur sort, il est obligé de livrer sa principauté à Louis XIII, et de renoncer solennellement à tous ses droits pour lui et ses descendants.

Ce fut en 1642 que Sedan perdit son indépendance, et que le maréchal de Fabert en prit possession au nom du roi. Un pareil événement dut influer considérablement sur le sort de l'académie; aussi avons-nous cru pouvoir arrêter à cette date la seconde période de notre histoire.

TROISIÈME PÉRIODE.[1]

1642 — 1681.

Les déclarations de Louis XIII, lorsqu'il prit possession de Sedan; l'édit de 1644, dans lequel on promettait de laisser aux protestants tous leurs priviléges, tous leurs établissements, temples, collége, bibliothèque; enfin, le choix du maréchal Fabert pour gouverner la principauté, tout faisait espérer aux réformés qu'ils allaient retrouver la sécurité que leur avaient fait perdre l'humeur aventureuse et l'apostasie de leur ancien maître, et que l'académie, devenue française, allait entrer dans une ère de prospérité et de rapide développement. Fréderic-Maurice n'était guère aimé de ses sujets protestants; aussi l'académie et l'Église envoyèrent-elles au synode tenu à Charenton, en 1645, des lettres par lesquelles elles se déclaraient fort satisfaites des bontés que le roi avait pour elles.

Il n'y avait, en vérité, pas de quoi; car à peine le gouvernement du roi se vit-il bien établi à Sedan, que, tout en se déclarant animé des meilleures intentions à l'égard des protestants, et vivement touché des transports de joie avec lesquels ceux-ci avaient accueilli la réunion, il commença

---

1 Des raisons particulières nous obligent à ne présenter qu'une histoire très-sommaire de cette dernière période, la plus intéressante peut-être, mais aussi la mieux connue des trois.

son œuvre de destruction en diminuant les revenus de l'académie avec une si grande adresse que tout le monde y fut trompé.

Le roi s'empara de tous les revenus ecclésiastiques, et déclara qu'il voulait pourvoir lui-même aux besoins de l'académie; il promit d'abandonner chaque année au conseil des modérateurs la somme de 12,000 livres sur ces revenus, pour l'entretien de l'académie et de l'Église. Ce n'était pas une grande libéralité; car, déduction faite des 949 livres payées par la ville, et desquelles le roi ne put s'emparer, les revenus ecclésiastiques dépassaient encore cette somme. Mais on ne pouvait pas se plaindre; le roi tint sa promesse pendant près de trois ans; puis, en 1647, il jugea bon de réduire cette somme à 10,000 livres, et trouvant apparemment ces revenus encore trop considérables, il força le conseil à payer lui-même les prédicateurs catholiques, qui venaient régulièrement insulter les protestants à chaque carême et à chaque avent.

Le dégoût vous monte au cœur quand on voit un gouvernement puissant, comme l'était alors celui de la France, descendre à de si basses intrigues, et recourir à d'aussi viles manœuvres pour éluder un serment et manquer aux engagements les plus sacrés. Mais le roi ne s'en tint pas là, comme nous le verrons tout à l'heure : revenons maintenant à nos professeurs qui s'applaudissent encore de leur nouvelle position.

Nous avons dit que la chaire de Des Marêts était vacante depuis 1636 : elle fut pourvue, en 1644, par la nomination de Louis Le Blanc, sieur de Beaulieu, qui était né au Plessis-Marly, et qui était déjà pasteur à Sedan depuis

plusieurs années. Sa réputation était fort grande, et Nicolle, dans son ouvrage : *Préjugé légitime contre le calvinisme*, en fait un bel éloge : « C'était, dit Benoist, un homme exact « et d'un esprit net, qui avait un talent extraordinaire pour « pénétrer dans le sentiment des auteurs, et pour en expli- « quer les différences jusqu'à la dernière précision. » Ses thèses furent plusieurs fois réimprimées; elles parurent d'abord à Sedan, puis en Angleterre, in-folio. Une thèse, qu'il soutint le 29 mai 1645 sur la Foi, nous a surtout paru remarquable par sa clarté et l'enchaînement du raisonnement. Entre autres propositions, il émet les deux suivantes : *Nullus homo, nec ante gratiam, neque post gratiam acceptam ita legem potest implere ut omni peccato careat. Electio non est ex fide prævisa; ejusque, ut et reprobationis, nulla causa potest afferri, nisi Dei placitum.* Dans deux autres thèses assez développées il combat la tradition avec talent et chaleur; ce qui ne l'empêcha pas d'être accusé de vouloir amener une fusion entre les protestants et les catholiques. Probablement la voulait-il comme tous la rêvent, fondant toutes les religions dans la sienne. Du reste, ces tendances iréniques ne lui sont point particulières; elles avaient été introduites à Sedan par Fabert, et plusieurs professeurs les avaient adoptées. Louis Le Blanc professa durant le dernier quartier de 1644, et reçut 75 livres pour ces trois mois. Son traitement était donc de 300 livres comme professeur, et de 700 livres comme pasteur; il entra dans le conseil des modérateurs, et fut plusieurs fois recteur.

La même année (1644) le conseil appela Lefebvre à la chaire de Droit, et lui vota 200 livres pour les frais de

son voyage et déménagement, afin de venir servir en cette académie.

Alexandre Colvin, qui professait l'hébreu, la philosophie et la théologie, rappelé par l'académie de Saint-André, sa patrie, quitta la ville à la fin de mars 1643. M. l'abbé Bouillot dit qu'il professait encore à Sedan en 1656; mais nous avons soigneusement consulté les registres des modérateurs sur ce point, et nous avons trouvé que Claude Pithoys reçut 200 livres en 1643, pour avoir fait neuf mois durant les leçons de philosophie, en l'absence de Colvin, et à partir de cette époque nous n'avons plus rencontré le nom de ce professeur. D'ailleurs, s'il eût professé trente-sept ans à Sedan, il eût été bien vieux pour retourner en Écosse; peut-être M. Bouillot a-t-il pris Colvill pour Colvin. Quoi qu'il en soit, et ceci nous paraît concluant, on lui donna un successeur en 1646, en appelant Josué Le Vasseur à la chaire d'hébreu. Le Vasseur était né et avait étudié à Sedan, et durant quelques années il fut en même temps pasteur à Saint-Menges, village situé à cinq kilomètres de Sedan, et professeur d'hébreu; ce qui ne l'empêcha pas de publier, l'année même de sa nomination, une grammaire hébraïque, dont Jannon fut l'éditeur. Du reste, ce cumul n'était pas rare. En 1651, Jean Brazy fut déchargé du grec, et Le Vasseur accepta cette chaire : il était parfaitement versé dans la connaissance des langues anciennes, et prêchait aussi d'une manière remarquable.

L'académie perdit, en 1650, une de ses gloires : Rambourg mourut après trente ans de professorat. Le conseil paya ses 1000 livres à sa veuve. Cependant on commençait à sentir que la libéralité du roi n'était pas aussi grande

qu'on l'avait cru d'abord. L'argent manquait, aussi ne donna-t-on point de successeur à Rambourg, et le personnel de l'académie se trouva réduit, comme il suit :

Du Moulin et Le Blanc pour la théologie; Le Vasseur pour l'hébreu et le grec ; Duran et Pithoys pour la philosophie ; Lefebvre pour le Droit, et Brazy, principal.

Il était impossible d'entretenir plus de professeurs avec si peu d'argent, d'autant plus que la ville, fort gênée elle-même, ne payait que très-irrégulièrement sa rente de 949 livres : souvent même elle ne payait point. Ainsi, l'académie ne toucha que 440 livres pour 1650, et rienpour 1651, non plus que pour 1653, 1654 et 1655. En 1656 il y avait un arriéré de 3796 livres, pour laquelle somme la ville donna un à-compte de 300 livres. La situation empira encore, lorsque le roi força l'académie à abandonner aux jésuites la moitié de ses immeubles pour la fondation d'un collége. Alors les traitements des professeurs subirent une notable diminution. Il fallait faire de grandes économies; aussi, quand Duran mourut, ne se hâta-t-on point de lui donner un successeur, et chargea-t-on Claude Pithoys, un des professeurs en philosophie, de remplir l'intérim. En 1655, cependant on donna cette chaire à son fils, Joseph Pithoys, qui ne l'occupa que peu de temps. La chaire de jurisprudence devint vacante à la même époque, et l'on ne combla cette lacune que plusieurs années plus tard. Mais, en revanche, le conseil payait régulièrement 209 livres par an aux prédicateurs catholiques.

Les gloires de l'académie s'éteignent successivement ; son plus célèbre professeur, Pierre du Moulin, meurt en 1658 : il ne cessa ses fonctions que dans les derniers jours

de sa vie; jusque-là, il avait professé, prêché, écrit. Il a composé plus de quatre-vingts ouvrages sur les matières les plus variées; ses œuvres complètes ont été publiées à Genève, et la liste de ses travaux se trouve en tête de cette édition et dans les actes du synode de Charenton (1623); mais ni l'une ni l'autre de ces deux listes ne sont complètes. Le Vasseur fut immédiatement nommé à sa place; il soutint, le 3 juin, sa thèse inaugurale sur la Justification. Les vingt-cinq propositions qui terminent cette dissertation nous font parfaitement connaître sa doctrine. En se chargeant de la profession de la théologie, Le Vasseur garda la chaire d'hébreu, mais renonça au grec, qui fut repris par Brazy. Le Vasseur toucha cette année 1125 livres, et Brazy fut augmenté de 100 livres. Cette même année Le Vasseur entra dans le conseil des modérateurs.

Deux ans après la mort de Du Moulin on nomma un troisième professeur en théologie, Jacques Alpée de Saint-Maurice, qui était déjà pasteur. Il soutint sa thèse inaugurale le 26 janvier 1660. Il était très-aimé de Fabert, dont il partageait les vues pacifiques, quoique sa thèse inaugurale soit toute polémique. Il entra aussi dans le conseil des modérateurs et fut plusieurs fois recteur.

L'année suivante on nomma deux nouveaux professeurs: Étienne Brazy pour la philosophie, Abraham Colvill pour l'hébreu, dont fut déchargé Le Vasseur: le premier était fils de Jean Brazy et médecin distingué : nous le retrouvons plus tard au nombre des modérateurs; le deuxième avait étudié à Sedan, sa patrie; on le chargea en outre d'enseigner les mathématiques. Son traitement n'était que de 300 livres.

Fabert mourut en 1662. Ce fut pour l'académie une perte réelle; car, pendant tout son séjour à Sedan, il n'avait cessé de favoriser les protestants, et de mécontenter même la cour en se déclarant leur protecteur. Aussi, en 1661, le conseil, voulant lui témoigner sa reconnaissance, lui offrit un Virgile, magnifiquement relié et avec de fort belles gravures, qui lui coûta 36 livres. L'année même qui suivit sa mort, l'académie put reconnaître quel protecteur elle avait perdu. Le roi réduisit les 10,000 livres, précédemment accordées, à 6750; mais jamais cette somme ne fut payée, et le conseil ne reçut que 4500 livres. L'académie supporta cette royale escroquerie avec un grand courage; le traitement des professeurs subit une dernière diminution, et, au lieu de nommer un professeur de Droit, on pria Claude Pithoys d'enseigner cette science. On lui vota 62 livres pour l'achat des ouvrages dont il avait besoin, et on augmenta son traitement de 100 livres.

Abraham Colvill ayant quitté l'académie en avril 1667, Le Vasseur reprit immédiatement l'hébreu, en attendant l'arrivée de Pierre Trouillart, qui devait le remplacer, et qui ne vint pas. Le Vasseur garda cette chaire jusqu'en juillet 1670, époque du retour de Colvill, qui reprit ses fonctions. Cette succession des professeurs d'hébreu n'avait pas encore été établie, à cause de l'obscurité du père Norbert sur ce fait et du manque de matériaux. Mais nous avons retrouvé les registres des modérateurs de cette période, ce qui nous a permis, nous l'espérons du moins, de donner la solution de cette question difficile.

Jean Brazy n'était plus principal du collège; depuis longtemps son grand âge l'avait rendu trop faible pour maintenir

la discipline parmi ses élèves : aussi avait-on plusieurs fois voulu lui donner un remplaçant, mais il s'y était toujours opposé, et ce ne fut qu'en 1664 qu'il se démit. Saint-Maurice fut nommé principal à sa place, et le célèbre Du Rondel, un des meilleurs hellénistes du dix-septième siècle, devint premier régent et professeur d'éloquence et de grec, pour lesquelles fonctions il recevait 300 livres. Pour reconnaître les longs et bons services de Brazy, on lui fit une pension de 500 livres, qui lui fut payée jusqu'à sa mort, arrivée, je crois, en 1670. Il a laissé un manuel de rhétorique et une pièce de vers latins.

Le Vasseur mourut en 1672, pendant qu'il était recteur, et Colvill ou cessa de professer, ou mourut à la même époque. On appela pour le remplacer Jurieu, qui fut nommé professeur en théologie et en hébreu, et modérateur. Cet homme célèbre est assez connu pour que nous puissions nous dispenser d'en parler. Disons, cependant, que son caractère hautain et impérieux lui fit, à Sedan, beaucoup d'ennemis, et que l'académie fut divisée en deux partis : l'un qui lui était tout dévoué; l'autre qui l'attaquait très-vivement.

En 1675, Claude Pithoys fut déchargé de ses fonctions; on lui fit une pension de 1000 livres, mais dont il ne put longtemps jouir, et Bayle le remplaça avec 400 livres de traitement et une indemnité de 50 livres pour frais de réception, voyage, etc.

On est étonné de la vie que semble reprendre l'académie au moment où le roi commence à la frapper directement; car c'est en 1676 que parurent plusieurs arrêts qui lui annoncent ce qui doit bientôt lui arriver. Parmi ces arrêts

nous remarquons particulièrement celui qui suspend Saint-Maurice, et qui l'exile à Soissons; mais l'arrêt fut rapporté.

Malgré toutes ces persécutions, l'académie était encore florissante. En cette même année, 1676, le conseil nomma Pierre Billot professeur en Droit, avec une indemnité de 50 livres, et Pierre Trouillart, professeur en théologie, en lui accordant 168 livres pour le transport de sa famille, de ses meubles, de ses livres, etc.

On voit que l'académie était dans un état prospère : les étudiants y venaient encore en grand nombre; car depuis la réunion, cette faculté était fréquentée par beaucoup de Français. Ce fut de ce prétexte qu'on se servit pour la supprimer.

En 1681, Louis XIV, sollicité par l'archevêque de Rheims et les jésuites, et prétendant qu'il avait bien laissé subsister le collége et l'académie de Sedan, mais à condition que ces établissements ne servissent qu'à la principauté, et que cependant on y avait consacré des ministres pour d'autres parties de la France, et que d'autre part le nombre des réformés était bien réduit à Sedan, ordonne que le collége ou académie de Sedan demeurera éteint et supprimé pour toujours; et, en conséquence, fait défense à tous ses sujets de la religion prétendue réformée d'y enseigner, ni d'y tenir aucune école publique, sous peine de désobéissance. Le même arrêt autorisait les jésuites à acheter pour 20,000 livres, et à joindre à leur collége tous les bâtiments et immeubles de l'académie; ce qu'ils firent avec empressement.

Dès que cette décision fut connue à Sedan, Saint-Maurice partit pour Paris, afin de chercher à fléchir le roi; mais

l'arrêt fut maintenu dans toutes ses parties : les étudiants et les professeurs se dispersèrent dans différentes directions, et l'académie s'éteignit à jamais; remplacée, à la vérité, par un collége de jésuites.



THÈSES.

---

1. Dans les circonstances actuelles, la convocation des synodes serait inutile ou dangereuse.

2. Pour être conséquent, le prédicateur qui admet le dogme de la prédestination absolue, ne doit point parler de morale dans ses sermons.

3. Pour être conséquents et charitables, les théologiens qui admettent l'éternité des châtiments, ne peuvent croire au bonheur parfait des élus, à moins qu'ils ne pensent, et ce serait une seconde inconséquence, que l'on ne se souviendra dans le ciel, ni de son état terrestre, ni de ceux au milieu desquels on a vécu.

4. En admettant ces trois points :

1.° que les peines ne sont pas éternelles,

2.° qu'il y a différents degrés de récompenses et de châtiments,

3.° que notre développement continuera après la mort, nous admettons en réalité la doctrine du purgatoire; purgatoire moral, si les peines ne sont pas matérielles, et si elles le sont, purgatoire positif et catholique.

5. La participation aux sacrements, réservée exclusivement aux fidèles depuis le premier siècle, ne doit pas être regardée comme une conséquence de la discipline du secret.

6. Ce fut la crainte et non des vues dogmatiques qui donna naissance à cette institution.

7. La polémique doit se traiter dans des conférences et non dans les sermons.

8. La prière ne peut avoir aucun effet objectif, son influence est toute subjective.

9. Les prophètes du Nouveau Testament n'ont aucun rapport avec ceux de l'Ancien et ne prédisaient pas l'avenir.

10. Entre Dieu et Christ il y a *unité*, mais il n'y a pas *identité*.

11. Les mots enfer et paradis ne désignent pas des lieux, mais des états.

12. Matthieu XXVII, 35 est inauthentique.

13. La preuve que Kant a donnée de l'existence de Dieu pèche par les prémisses et par la conséquence.

14. Il est impossible de démontrer rationnellement l'existence de Dieu.

15. L'abolition du célibat sacerdotal dans l'Église catholique modifierait-elle nécessairement l'esprit hiérarchique et le caractère dogmatique de cette Église? Nous prétendons que *non*.

SOURCES.

Registres des modérateurs de l'académie de Sedan; manuscrit.
Registres du consistoire de Sedan de 1597 à 1639; *idem.*
Recueil de pièces concernant l'académie; *idem.*
Histoire de l'ancienne principauté de Sedan, par J. Peyran, pasteur à Sedan.
Actes des synodes nationaux des Églises réformées de France, par Aymon.
Histoire de l'édit de Nantes, par Benoist.
Dictionnaire de Bayle.
Dictionnaire de Moreri.
Dictionnaire de Nicéron.
Biographie universelle.
Biographie ardennaise, par Bouillot.
Recueil des thèses de Sedan.
Syntagma disputationum theologicarum in academia sedanensi, Auctore Tileno. — Sedani, Joh. Jannon; MDCXI (ouvrage très-rare).
Walchii bibliotheca theologica selecta. — Iena MDCCLVIII.
Paulus Colomesius, Gallia orientalis.
J. Meursus, Athenæ batavæ. — Lugduni Batavorum MDCXXV.
Ouvrages principaux des professeurs de l'académie de Sedan.


3 2044 004 475 166





